

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2008

Présents : MM. CASELLAS, ABADIE, COLIN, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, PONS, RAMONEDA, SCHNEIDER, TISSOT, VAYA.

Procurations : Mme CUXAC à Mr RAMONEDA
Mr SOUM à Mr LECINA

Absents : M.M. DEPAULE, LORENZO.

Secrétaire de Séance : Mr LECINA Thierry

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 3 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

1) COMPLEXE SPORTIF – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE :

Suite à la consultation parue sur le quotidien *La Dépêche du Midi* et le *B.O.A.M.P* (Bulletin Officiel des Annonces et Marchés Publics) dix plis ont été réceptionnés.

La commission d'appel d'offres (C.A.O.) s'est réunie le 30.10.08. Neuf offres ont été retenues, une étant incomplète.

La C.A.O. s'est réunie à nouveau le 10.11.08 et a procédé au classement des différentes propositions selon les critères de jugement suivants :

- 60 % de la note basée sur la composition de l'équipe, les références sur des opérations similaires, la note méthodologique,
- 40 % sur le prix.

Après une étude approfondie, l'offre du Cabinet SARDA Jérôme de CARCASSONNE, a été classée en position n° 1.

La proposition de ce maître d'œuvre et de ses trois cotraitants a été faite secteur par secteur (aménagement terrain de sport : 6,95 %, aménagement placette : 7,5 %, construction des vestiaires : 10,5 %), avec un taux moyen d'honoraires de 8% sur l'opération pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 1.000.000 € H.T.

Le conseil autorise Mr le Maire à signer le présent marché de maîtrise d'œuvre.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) VIREMENT DE CREDIT :

Suite à l'augmentation des taux d'intérêts, le prêt à taux variable d'un montant de 710 871 € dont l'échéance est au 25 juillet, a été majoré de 6.143,11 € (intérêts).

Un virement sera effectué de la ligne 678 (dépenses exceptionnelles) sur la ligne 66111 (intérêts d'emprunts).

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) RENOUVELLEMENT DEMANDE DE SUBVENTION SUR DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION F.A.C.E :

Dans le cadre des aides attribuées par le Fonds d'Amortissement pour Charges d'Electrification, un dossier sera redéposé auprès du Conseil Général pour un montant de 54.000 € TTC (ce projet n'a pas été retenu lors de la dernière commission permanente du 24.10.08).

Il s'agit d'effacement du réseau électrique dans le secteur du *Barri del Castel* (sur l'ancien CD. 42).

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) MISE AU NORME DE L'ASSAINISSEMENT RUE LA CAPTORTA :

Lors de forts orages, trois habitations situées sur le bas de la rue *La Captorta* sont confrontées à des remontées d'eaux parasites (elles sont limitées à la pente par rapport au réseau d'assainissement).

Pour solutionner ce problème, ces trois branchements seront repris.

Le devis des prestations de la Lyonnaise des Eaux est de 2.157,53 € HT auquel s'ajoute les travaux de terrassement par l'entreprise TP 11 Services pour un montant de 4.847,00 € HT. A l'issue de cette réalisation, la réfection de la voirie du bas de la rue *La Captorta* sera terminée.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) AVENANT A LA CONVENTION A.T.E.S.A.T. :

Une convention a été signée le 19 décembre 2006 entre la commune et la DDE pour bénéficier de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire).

Pour effectuer la gestion du tableau de classement de la voirie communale (notamment l'intégration des voies de lotissements), il est nécessaire d'étendre cette convention par une mission complémentaire sous la forme d'un avenant.

La rémunération pour cette mission s'élève à 108,26 € auquel est appliqué un taux de minoration de 55 %.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 19 h 45.